

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DON AUX ARCHIVES MUNICIPALES
MADAME M. BRUNEVAL**

3.1 - ACQUISITIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-9** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que Madame **Maryse Bruneval** souhaite faire don à la Ville, d'éléments de vaisselles à l'effigie notamment de la société d'archers « **L'Union** », de « **La Concorde** » et « **L'Avenir** »,

Considérant que l'une des missions du service des **Archives municipales de la Ville de Gravelines** consiste en la collecte de documents ou objets ayant un intérêt pour le patrimoine historique de la ville,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le **don de vaisselle de Madame Maryse Bruneval** dont la liste figure en annexe, lequel n'est grevé ni de conditions ni de charges.

Article 2 : Ce don sera versé dans les collections des Archives municipales de la Ville de Gravelines.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **05 JUIN 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **05 JUIN 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **05 JUIN 2023**



LETTRE D'INTENTION DE DONATION

Je soussignée

BRUNEVAL Nayae

Propriétaire des archives dont la description suit :

Vaisselle :

-10 sous-tasses

-1 coupelle « Société d'Archers L'Union »

-4 tasses « Société d'Archers L'Union »

-1 tasse à café « Société d'Archers L'Union »

-4 assiettes plates « Société d'Archers L'Union »

-1 assiette plus petite « Société d'Archers L'Union »

-1 tasse « La Concorde 1887 Gravelines »

-1 pot à lait « La Concorde 1887 Gravelines »

-9 assiettes à dessert « Avenir, 1884, Gravelines »

-1 fourchette en argent « Fédération Nord-France, Archers »

Souhaite en faire don à la commune de Gravelines pour être conservées aux Archives municipales.

En cas d'accord, je vous serai très reconnaissant de me le faire savoir et de me faire connaître la date à partir de laquelle la remise des documents pourra avoir lieu

À Gravelines, le 22 mai 2023

Signature du propriétaire